

Indignés ! Déterminés ! Mobilisés !

HAUSSONS LE TON !
L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS
CGT DES FINANCES VOUS APPELLE
À LA RIPOSTE !
PARTICIPEZ MASSIVEMENT DÈS
LA RENTRÉE AUX INITIATIVES
QUI SE PRÉPARENT !

Les Retraité-e-s font aujourd'hui, malheureusement, la une des médias de la pire façon :

- > Après des années de dur labeur, après des années de cotisations, certains sont contraints de vendre leur seul bien immobilier durement acquis afin de pouvoir payer une maison de retraite, leur seule pension ne suffisant plus. La perte de pouvoir d'achat des pensions est de plus de 20% en 20 ans et les retraites sont gelées depuis 2013.
- > Des milliers de retraité-e-s ne peuvent plus accéder à une complémentaire santé et de fait renoncent aux soins médicaux avec toutes les conséquences induites (des « sans dents » disent-ils) !
- > Nombre d'entre eux (elles) sont obligé-e-s de « retrouver » un travail, les seules pensions ne suffisant plus à couvrir l'ensemble des charges des ménages.

Les organismes caritatifs (banque alimentaire, restos du cœur...) doivent faire face à une nouvelle affluence de retraité-e-s pauvres et désemparé-e-s par une telle situation.

Aujourd'hui des milliers de retraité-e-s animent les associations de toutes sortes afin d'aider les plus faibles et démunis d'entre nous; sans eux le système social s'écroulerait !

Les différentes mesures fiscales régressives prises ces derniers mois ont fragilisé encore plus de retraité-e-s. L'espérance de 2012 a fait place à la plus grande désillusion :

La justice sociale promise a vite été balayée par l'appétit capitaliste toujours plus grand et le monde abject de l'argent roi, ceci sans la moindre intervention politique.

Le gouvernement a mis la finance au cœur de ses préoccupations et de ses priorités en laissant l'être humain à la marge : **c'est inacceptable, indécent révoltant et contraire à ses engagements.**

Les retraité-e-s des Finances ne sont pas épargné-e-s.

3,12 euros par pensionné-e : c'est la misère attribuée par notre ministère pour le budget de l'action sociale.

Et de lourdes menaces pèsent sur nos droits et garanties de fonctionnaires retraité-e-s de l'Etat.

Pas étonnant alors qu'un certain parti politique surfe sur la désillusion et la misère sociale.

Après les actions du 3 juin et du 30 septembre 2014, du 17 mars, 21 avril et 4 juin 2015, les retraité-e-s des finances avec tous les retraité-e-s vont poursuivre leur mobilisation.

Une carte pétition à l'appel de 9 organisations de retraités vient d'être éditée: elle est destinée au Président de la République et reprend nos principales revendications.

Nous vous demandons de la signer, de la faire signer massivement.

Toutes ces pétitions seront remises à la présidence de la république le 1^{er} octobre.

Après les manifestations du 3 juin et 30 septembre 2014 et du 17 mars 2015

Les retraités poursuivent leur mobilisation

Non à une politique néfaste aux retraités

Monsieur le Président de la République

55 rue du Faubourg-Saint-Honoré

75008 Paris

Les pensions de tous les régimes de retraite sont bloquées depuis trop longtemps

Des milliers de retraités touchés par un nouveau mode de calcul de la CSG

De loi en loi, depuis près de 20 ans notre pouvoir d'achat régresse

Casse de l'hôpital public

Des menaces sévères sur les pensions de réversion

Fiscalisation de la majoration des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants

Nos régimes complémentaires sont menacés

Augmentation des dépenses contraintes (énergie, transports, logement...)

CASA, Suppression de la 1/2 part des veufs et veuves...

3 milliards d'économie sur l'hôpital public

Déremboursement de médicaments

Poids de plus en plus lourd de la TTA

Difficultés à payer une mutuelle

Des mesures fiscales injustes

Les retraités disent : ÇA SUFFIT !

Je revendique :

- L'arrêt du gel des pensions et l'abrogation des mesures fiscales régressives contre les retraités ;
- L'amélioration du pouvoir d'achat des retraités et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète ;
- Le retour à une revalorisation annuelle des pension au 1er janvier de l'année prenant en compte l'évolution des salaires ;
- La mise en œuvre dès 2015 d'une loi sur l'adaptation de la société au vieillissement avec la prise en charge de la perte d'autonomie par la Sécurité Sociale ;
- Le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Nom :

Signature :